

Résolution présentée par la délégation de la

République des Philippines

Thème Droits Politiques et Sociaux

Concerne Objectifs internationaux en terme de votations nationales

L'Assemblée Générale,

Inquiète que certains peuples ne soient pas confrontés aux problématiques et débats d'actualité,

Déplorant l'absence de dialogue entre certains gouvernements et leur peuple, en partie due à un indice de démocratie bas, tel celui de l'Afghanistan à 0.32/10, la Birmanie à 1.02/10, la Corée du Nord à 1.08/10 et le Congo à 1.40/10, étant les pays avec les indices démocratiques les plus bas sur les 167 pays évalués,

Outrée par l'absence d'information des populations concernant l'existence même de certains sujets et débats sensibles, gardant les populations en cause dans une ignorance sélective,

Soulignant que si des objectifs de votation sont instaurés à l'échelle mondiale et les votations elles-mêmes se tiennent à l'échelle nationale, nous avons la certitude que tous les peuples seront d'une manière ou d'une autre confrontés aux sujets choisis et pourront se forger des opinions précieuses,

Décide de mettre en place un système, voire des objectifs internationaux qui seraient cohérent avec l'Article 1 al. 3 de la Charte de l'ONU, concernant les votations à l'échelle nationale, afin que les pays doivent à minima soumettre les thématiques choisies à leur peuple et que celui-ci soit sensibilisé à la problématique en cause, et ce même dans le cas où les votations n'aboutissent pas à une modification législative;

- de créer une nouvelle commission à l'ONU où des décisions concernant les sujets de votes qui seraient proposés seront présentées.

*Le texte français fait foi*